

FINATIS

*Société anonyme au capital de 84 646 545 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
712 039 163 RCS PARIS*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2021

Compte rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie, à huis-clos, le 21 mai 2021 au siège social à Paris (75008), 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 12 actionnaires détenant 5 229 023 voix (dont 1 488 voix d'abstention) (soit 92,66 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 5 229 023 droits de vote sur les 5 643 103 existants, ont donné pouvoir au Président ou ont voté par correspondance.

- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2020 ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat (*troisième résolution*).

L'Assemblée Générale a pris acte de l'absence de nouvelle convention au cours de l'exercice 2020 (*quatrième résolution*).

L'Assemblée Générale a, en outre, renouvelé, pour une durée d'un (1) an, les mandats d'administrateur de Messieurs Didier Lévêque et Alain Deloz ainsi que des sociétés Euris, représentée par Monsieur Jacques Dumas, Matignon Diderot, représentée par Madame Virginie Grin, et Par-Bel 2, représentée par Madame Odile Muracciole (*cinquième à neuvième résolutions*).

L'Assemblée Générale a également décidé de nommer, le Cabinet Deloitte & Associés en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire de la Société en remplacement du Cabinet Cailliau, Dedouit & Associés et de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Didier Cardon (*dixième résolution*).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce relatives à la rémunération 2020 des mandataires sociaux (*onzième résolution*) et la politique de rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2021 en raison de son mandat (*treizième résolution*). Elle a également approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs et membres du comité spécialisé) au titre du mandat 2021/2022 (*quatorzième résolution*).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*quinzième résolution*).

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant à la date de l'annulation (*dix-septième résolution*) et ce, par périodes de 24 mois.

L'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration. Ainsi, l'Assemblée générale a :

- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 40 millions d'euros (*dix-huitième résolution*).

- délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou l'une de ses filiales (*dix-neuvième résolution*).

L'Assemblée Générale a également :

- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le montant initial des émissions réalisées en cas de demandes de souscription excédentaires (*vingtième résolution*).

- limité à 40 millions d'euros le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées et à 150 millions d'euros le montant nominal global des émissions de titres de créances (*vingt-et-unième résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*vingt-deuxième résolution*).

**Résultat des votes des résolutions
soumises à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21/05/2021
à huis clos**

Nombre de titres formant le capital social :	5 643 103
Nombre de titres ayant le droit de vote :	5 643 103
Nombre de voix ayant le droit de vote :	5 643 103

	<i>Pouvoirs au Président</i>	<i>Vote par correspondance</i>	TOTAL
<i>Nombre d'actionnaires</i>	7	5	12
<i>Nombre de titres</i>	5 227 535	1 488	5 229 023
<i>Nombre de voix</i>	5 227 535	1488	5 229 023

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION	RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	
1/ Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
2/ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
3/ Affectation du résultat de la Société	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
4/ Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
5/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier LEVEQUE	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
6/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain DELOZ	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
7/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société EURIS, représentée par Monsieur Jacques DUMAS	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
8/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société MATIGNON DIDEROT, représentée par Madame Virginie GRIN	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
9/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société PAR-BEL2, représentée par Madame Odile MURACCIOLE	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>

**Résultat des votes des résolutions
soumises à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21/05/2021
à huis clos**

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION	RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	
10/ Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
11/ Approbation des informations mentionnées à l'article L,22-10-9, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux de l'exercice 2020	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
12/ Approbation des éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président-Directeur général, en raison de son mandat	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
13/ Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2021	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
14/ Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2021/2022 des mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs et membres du comité spécialisé)	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
15/ Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
16/ Pouvoirs pour formalités	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>

**Résultat des votes des résolutions
soumises à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21/05/2021
à huis clos**

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION	RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	
17/ Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
18/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
19/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
20/ Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions réalisées avec maintien du droit de souscription en cas de demandes de souscription excédentaire	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
21/ Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>
22/ Pouvoirs pour l'accomplissement des publicités et des formalités légales	5 227 535	5 227 535	100,00%	-	-	1488	<i>Adoptée</i>